

Première Synthèses

Informations

LES ZONES FRANCHES URBAINES EN 2005 :

des embauches encore fortement concentrées dans les anciennes ZFU

En 2005, dans les 79 zones franches urbaines (ZFU) de France métropolitaine, 13 500 embauches ont donné lieu à une exonération spécifique de cotisations sociales, soit une progression de 13 % par rapport à 2004. Malgré le doublement du nombre de ZFU au 1^{er} janvier 2004, les anciennes ZFU concentrent encore près de 80 % des recrutements.

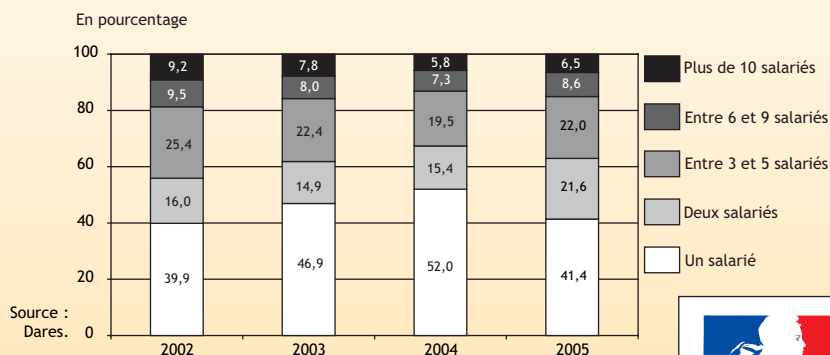
Les salariés recrutés en ZFU le sont toujours majoritairement dans les services aux entreprises et la construction. Dans les nouvelles ZFU, les recrutements s'orientent toutefois davantage vers des postes d'employés dans les secteurs du commerce ou des services aux particuliers.

Un peu plus d'un quart des embauches concernent les résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces salariés sont plus jeunes, moins diplômés et plus souvent au chômage avant l'embauche que l'ensemble des salariés embauchés.

En 2005, 13 300 établissements implantés dans l'une des 79 zones franches urbaines (ZFU) de France métropolitaine bénéficiaient d'une exonération spécifique de cotisations sociales patronales pour l'emploi de 62 000 salariés (tableau 1). Parmi ces établissements, 3 990 ont embauché, en 2005, 13 500 salariés ouvrant droit à l'exonération, soit une progression de 13 % en un an. Après

le bond exceptionnel de 2004 (+42 %), lié au quasi-doublement du nombre de ZFU, la croissance des embauches retrouve un rythme légèrement supérieur à celui observé depuis le début des années 2000. Alors que les ZFU créées avant 2004 ne couvrent que 48 % de la population active totale des zones franches urbaines, elles concentrent encore près de 80 % des recrutements.

Graphique 1
Répartition des établissements en fonction du nombre de salariés embauchés ouvrant droit à l'exonération pendant l'année



Source : Dares.

Lecture : en 2005, 41,4 % des établissements ont embauché un unique salarié ouvrant droit à l'exonération. En 2004, c'était le cas de 52 % des établissements.

Champ : établissements ayant embauché au moins un salarié ouvrant droit à l'exonération en France métropolitaine.

Tableau 1
Effectifs en ZFU en France métropolitaine

	Effectifs										Évolution 2004/2005 (en %)			
	2002	2003	2004				2005				Total	Anciennes ZFU*	Nouvelles ZFU**	Non distingué ***
			Total	Anciennes ZFU*	Nouvelles ZFU**	Non distingué ***	Total	Anciennes ZFU*	Nouvelles ZFU**	Non distingué ***				
Nombre d'établissements bénéficiant de l'exonération de charges sociales patronales en ZFU.....	9 248	10 147	12 800	9 200	3 000	600	13 300	8 900	3 700	700	3,9	-3,3	23,3	16,7
<i>dont : nombre d'établissements ayant embauché au moins un salarié ouvrant droit à l'exonération</i>	2 307	2 339	3 664	2 621	1 043		3 989	2 854	1 135		8,9	8,9	8,8	
Nombre de salariés total ouvrant droit à l'exonération de charges sociales patronales en ZFU	55 567	54 627	64 100	50 200	10 900	3 000	62 000	46 400	12 600	3 000	-3,3	-7,6	15,6	0,0
<i>dont : nombre de salariés embauchés</i>	7 923	8 376	11 930	9 288	2 642		13 463	10 388	3 075		12,8	11,8	16,4	

Lecture : en 2005, 13 463 embauches (dont 10 388 dans les anciennes ZFU) ont été effectuées dans 3 989 établissements implantés dans une ZFU de France métropolitaine.

(*) Ancienne ZFU : ZFU créées le 1^{er} janvier 1997.

(**) Nouvelle ZFU : ZFU créées le 1^{er} janvier 2004

(***) Pour les données concernant les stocks, la distinction entre les anciennes et nouvelles ZFU se fait sur le code commune ; lorsqu'une commune est composée de 2 ZFU, on ne peut pas distinguer entre anciennes et nouvelles ZFU.

Champ : ZFU de France Métropolitaine. Sources : Dares pour les flux, ACOSS pour les stocks.

Avec 21 % des embauches, l'Île-de-France est la région où les recrutements en ZFU sont les plus nombreux. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur totalise 19 % des embauches en ZFU, ce qui est nettement supérieur à la part de sa population active en ZFU dans la population active totale des ZFU de France métropolitaine (6 %) (tableau 2, carte 1). Troisième région, le Nord-Pas de Calais avec 14 % des embauches.

Dans les anciennes ZFU, la proportion des embauches faisant suite à une nouvelle implantation d'établissement

ne cesse de s'accroître : 32 % en 2005, contre 27 % en 2004 et 21 % en 2003. Dans les nouvelles ZFU, la proportion de nouvelles implantations est au contraire en retrait : 41 % contre 66 % en 2004 (tableau 3). Dans 80 % des cas, l'établissement nouvellement implanté est un établissement nouvellement créé.

59 % des établissements ont effectué plus d'une embauche ouvrant droit à l'exonération. Ils n'étaient que 48 % en 2004 (graphique 1). Cette progression est particulièrement nette dans les nouvelles ZFU et dans les établisse-

ments nouvellement implantés : 53 % des établissements des nouvelles ZFU ont embauché plus d'un salarié exonéré durant l'année contre 34 % en 2004. 59 % des établissements nouvellement implantés en 2005 ont embauché plus d'un salarié, contre 39 % en 2004.

Les salariés embauchés en ZFU le sont toujours majoritairement dans les services aux entreprises et la construction : respectivement 30 % et 26 % (tableau 3). Dans les nouvelles ZFU cependant, ces secteurs sont un peu moins sollicités au bénéfice du

Tableau 2
Ventilation des salariés embauchés selon la région d'implantation de l'établissement

	Embauches en 2002 (en %)	Embauches en 2003 (en %)	Embauches en 2004 (en %)		Embauches en 2005 (en %)		Nombre de ZFU		Taille des ZFU (en % de la population active totale en ZFU)	
			Total	dont : nouvelles ZFU*	Total	dont : nouvelles ZFU*	Total	dont : nouvelles ZFU*	Total	dont : nouvelles ZFU*
Île-de-France	23,4	21,2	21,1	5,9	21,4	6,4	23	14	33,0	17,4
dont : Seine-et-Marne	4,4	4,1	2,9	0,4	2,6	0,3	3	1		
Yvelines	2,2	1,5	1,9	0,4	1,8	0,4	4	2		
Essonne	4,2	4,4	3,5	1,1	3,5	1,4	3	2		
Seine-Saint-Denis	5,8	6,2	7,9	3,1	6,1	2,2	8	6		
Val-de-Marne	2,2	2,0	1,9	0,2	2,0	0,5	2	1		
Val d'Oise	4,5	3,0	3,0	0,7	5,5	1,5	3	2		
Nord-Pas-de-Calais	23,6	17,8	13,4	1,2	14,2	1,1	7	4	10,2	4,2
dont : Nord	21,0	15,7	11,7	1,0	11,8	0,7	5	3		
Pas de Calais	2,7	2,1	1,7	0,2	2,5	0,8	2	1		
Provence-Alpes-Côte d'Azur ..	12,0	18,3	21,3	4,3	18,6	3,9	4	1	6,2	3,3
dont : Alpes-Maritimes	5,6	8,1	7,6	0,0	6,4	0,0	1	0		
Bouche du Rhône	4,8	6,8	11,8	4,3	10,5	3,9	2	1		
Var	1,7	3,4	1,9	0,0	1,7	0,0	1	0		
Aquitaine		12,9	11,0	0,0	10,2	0,0	1	0	2,7	0,0

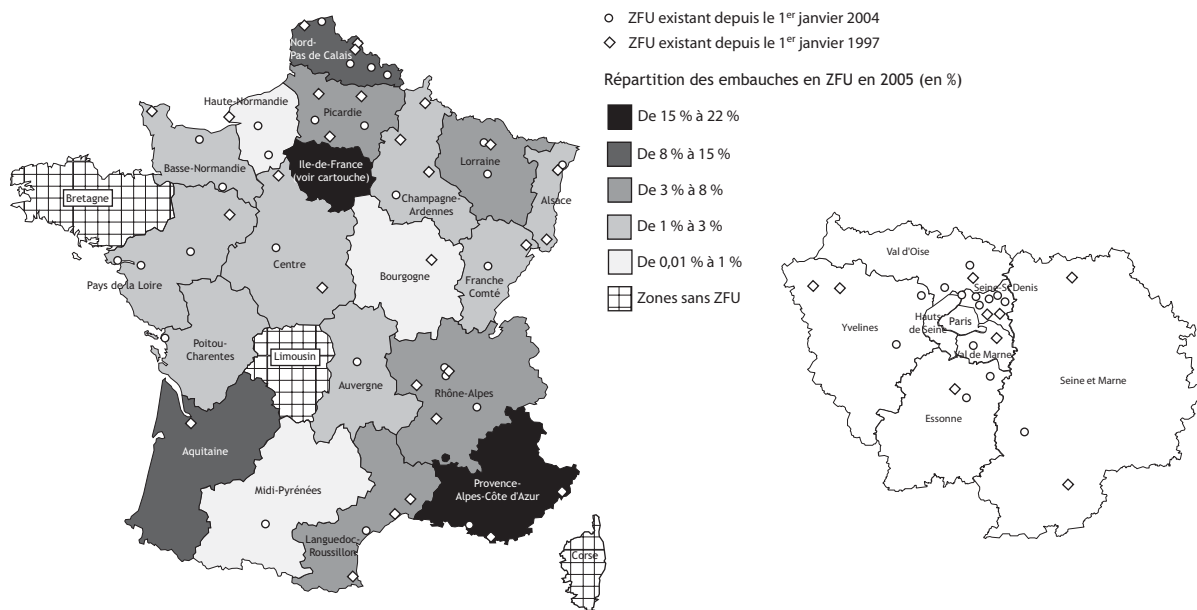
Source :
Dares.

Lecture : en 2005, les 14 nouvelles ZFU d'Île-de-France regroupent 17,4 % de la population totale des ZFU. 6,4 % des embauches en ZFU y sont réalisées.

Champ : Salariés embauchés et ouvrant droit à l'exonération dans un établissement implanté dans une ZFU de France métropolitaine.

(*) Nouvelles ZFU : ZFU créées le 1^{er} janvier 2004.

Carte 1
Répartition des salariés embauchés en zone franche urbaine
(selon la région d'implantation de l'établissement) en 2005



Lecture : 11 % des embauches en ZFU ont lieu dans l'ancienne ZFU de la région Aquitaine.

Tableau 3
Caractéristiques des établissements embauchant en ZFU

	2002	2003	2004			2005		
			Total	Anciennes ZFU*	Nouvelles ZFU**	Total	Anciennes ZFU*	Nouvelles ZFU**
Nombre de salariés présents dans l'établissement au 31 décembre de l'année précédant l'embauche								
Moins de 10 salariés.....	48,9	36,1	45,7	44,5	50,0	42,4	40,5	49,1
dont : pas de salariés.....	13,6	7,7	13,6	13,9	12,3	3,6	3,4	4,2
1 ou 2 salariés.....	10,7	7,8	10,7	10,2	12,7	15,4	14,2	19,5
3 à 5 salariés.....	12,0	10,8	11,6	10,8	14,5	12,1	12,0	12,3
6 à 9 salariés.....	12,6	9,8	9,8	9,6	10,5	11,3	10,8	13,1
10 à 49 salariés.....	44,9	43,4	28,2	31,5	16,2	26,6	30,7	13,0
50 salariés ou plus.....	4,3	2,3	1,4	1,8	0,2	1,0	1,3	0,0
Établissements créés l'année de l'embauche.....	1,9	18,2	24,7	22,2	33,6	29,9	27,5	37,9
Année d'implantation de l'établissement dans la ZFU								
Avant 1997.....	1,8	1,0	2,2	0,6	7,7	1,2	0,3	4,4
1997.....	8,9	3,4	1,0	0,9	1,6	0,6	0,6	0,8
1998.....	13,6	8,2	2,2	2,3	1,9	0,9	1,0	0,4
1999.....	16,3	13,9	6,2	7,4	1,9	1,6	1,8	1,1
2000.....	18,6	17,7	11,5	13,9	2,7	7,9	8,7	1,8
2001.....	38,2	30,8	19,0	23,0	4,5	14,5	18,2	1,7
2002.....	2,6 ***	4,7	3,9	3,7	4,5	2,8	2,7	3,1
2003.....	-	20,5	18,2	20,9	8,9	9,1	10,5	4,5
2004.....	-	-	35,9	27,4	66,2	28,2	24,2	41,7
2005.....	-	-	-	-	-	34,0	32,1	40,6
Secteur d'activité de l'établissement								
Agriculture, chasse, sylviculture.....	0,3	0,8	0,5	0,4	0,7	0,3	0,3	0,3
Industrie.....	12,4	12,2	11,5	11,7	10,8	10,8	10,8	10,9
dont : industrie de biens de consommation.....	3,5	3,0	2,3	2,6	1,1	2,4	2,3	2,7
industrie de biens d'équipement.....	3,4	4,2	3,7	4,3	1,7	2,8	3,1	1,9
industrie de biens intermédiaires.....	3,9	3,7	3,0	3,2	2,3	3,4	4,0	1,6
industrie agricole et alimentaire.....	1,3	1,2	2,5	1,6	5,8	2,2	1,5	4,7
Construction.....	25,7	27,1	24,5	26,4	18,0	26,3	27,7	21,7
Tertiaire.....	61,9	60,0	63,5	61,5	70,5	63,7	62,3	68,4
dont : commerce.....	16,0	15,6	15,9	13,7	23,7	14,5	11,6	24,5
services aux entreprises.....	31,8	27,8	29,8	32,0	22,1	30,0	32,4	21,9
services aux particuliers.....	4,1	3,3	5,8	3,7	13,3	4,5	2,9	9,8
transports.....	6,6	9,1	6,7	8,0	2,0	8,2	9,8	2,5

Source : Dares.

Lecture : 8,2 % des salariés embauchés en 2005 dans une des 79 ZFU le sont dans un établissement du secteur des transports. C'est le cas de 9,8 % de ceux embauchés cette même année dans un établissement implanté dans une des 38 ZFU créées depuis le 1^{er} janvier 1997.

Champ : salariés embauchés et ouvrant droit à l'exonération dans un établissement implanté dans une ZFU de France métropolitaine.

(*) Ancienne ZFU : ZFU créées le 1^{er} janvier 1997.

(**) Nouvelle ZFU : ZFU créées le 1^{er} janvier 2004.

(***) Les établissements implantés en 2002 ne bénéficiaient de l'exonération à l'embauche qu'à partir du 1^{er} janvier 2003. Ceci explique que, sur l'ensemble des établissements bénéficiant de l'exonération en 2002, seuls 2,6 % se soient implantés en ZFU en 2002.

Tableau 4
Caractéristiques de l'emploi proposé

En %

	2002	2003	2004			2005		
			Total	Anciennes ZFU*	Nouvelles ZFU**	Total	Anciennes ZFU*	Nouvelles ZFU**
Type d'emploi proposé								
Ouvrier.....	46,9	48,2	43,0	44,6	37,5	45,6	47,4	39,4
Employé de commerce ou administratif	30,9	27,5	29,6	26,7	39,8	32,0	29,4	40,8
Technicien, agent de maîtrise	10,6	10,1	10,2	10,3	9,6	11,0	11,1	10,6
Ingénieur ou cadre.....	4,8	5,9	7,3	7,4	6,9	7,1	7,1	7,0
Autre.....	6,9	8,4	9,9	11,0	6,2	4,4	5,1	2,2
Type de contrat								
CDI	88,1	89,2	88,5	88,5	88,6	90,7	90,7	90,6
CDD	11,9	10,8	11,5	11,5	11,4	9,3	9,3	9,4
<i>Dans le cas d'un CDD : quelle durée ?</i>								
12 mois.....	81,0	82,2	81,8	83,9	73,9	78,0	76,5	82,8
13 à 23 mois.....	10,5	10,2	11,7	11,5	12,1	11,3	12,1	8,6
24 mois	8,5	7,6	6,6	4,6	14,0	10,7	11,4	8,6
Durée hebdomadaire du travail								
Temps partiel	23,0	20,1	19,1	17,6	24,5	18,1	17,0	21,6
<i>de 16 à 24 heures</i>	13,1	13,6	12,6	11,8	15,5	13,0	12,5	14,7
<i>de 24 à 34 heures</i>	9,9	6,4	6,5	5,8	9,0	5,1	4,6	6,9
Temps plein	77,0	79,9	80,9	82,4	75,5	81,9	83,0	78,4
<i>dont : 35 heures</i>	44,6	49,3	55,9	55,2	58,0	59,6	59,4	60,1
<i>de 36 à 38 heures</i>	4,2	4,7	3,6	4,2	1,2	3,0	3,4	1,8
<i>39 heures et plus.....</i>	28,2	26,0	21,5	23,0	16,2	19,3	20,1	16,5
Salaire médian mensuel brut en équivalent temps plein (35 heures) (en euros).....								
	1 138	1 170	1 215	1 215	1 216	1 265	1 268	1 254
<i>En % de la Garantie minimale de rémunération (GMR2)***.</i>								
	1,03	1,04	1,04	1,04	1,04	1,05	1,06	1,04

Source :
Dares.

Lecture : en 2005, 45,6 % des salariés embauchés dans une des 79 ZFU de France métropolitaine le sont comme ouvriers. Dans les 38 anciennes ZFU, c'est le cas de 47,4 % d'entre eux.

Champ : salariés embauchés et ouvrant droit à l'exonération dans un établissement implanté dans une ZFU de France métropolitaine.

(*) Ancienne ZFU : ZFU créées le 1^{er} janvier 1997.

(**) Nouvelle ZFU : ZFU créées le 1^{er} janvier 2004.

(***)La GMR2 est la garantie minimale de rémunération applicable dans les entreprises dont la durée collective a été réduite à 35 heures entre le 01/07/99 et le 30/06/2000.

Tableau 5
Caractéristiques des salariés embauchés en ZFU

En %

	2002	2003	2004			2005		
			Total	Anciennes ZFU*	Nouvelles ZFU**	Total	Anciennes ZFU*	Nouvelles ZFU**
Sexe								
Homme	68,3	71,4	69,8	72,6	60,2	70,7	73,1	62,4
Femme.....	31,7	28,6	30,2	27,5	39,8	29,4	26,9	37,7
Âge								
Moins de 25 ans	35,4	31,2	29,6	28,9	31,8	30,4	29,8	32,3
26-29 ans.....	15,6	15,1	15,3	15,9	13,2	14,9	15,3	13,3
30-39 ans.....	27,0	28,8	29,1	29,3	28,2	29,0	29,4	27,7
40-49 ans.....	15,7	17,5	18,0	18,0	18,1	17,6	17,4	18,2
50 ans ou plus	6,4	7,4	8,1	7,9	8,7	8,2	8,1	8,5
Niveau de formation								
Niveau égal ou supérieur à la licence ou écoles d'ingénieur (niveau II et I de l'Éducation nationale).....	7,2	8,0	8,9	9,1	8,4	9,5	9,8	8,5
Niveau BTS, IUT ou de fin de 1 ^{er} cycle de l'enseignement supérieur (niveau III de l'Éducation nationale).....	13,5	13,1	14,1	14,6	12,7	14,6	14,8	13,8
Niveau baccalauréat ou de brevet de technicien (niveau IV de l'Éducation nationale).....	16,5	15,8	16,4	15,7	18,6	18,7	19,1	17,6
Niveau BEP ou CAP (niveau V de l'Éducation nationale).....	30,7	32,7	32,5	32,0	34,1	30,5	29,2	35,1
Niveau sortie de collège ou de premier cycle de second degré (niveau V-bis et VI de l'Éducation nationale).....	32,2	30,5	28,1	28,7	26,2	26,6	27,1	25,0
Situation avant l'embauche								
Salarié sous CDI, CDD, intérimaire ou autre contrat occasionnel	36,2	37,5	37,3	36,7	39,3	37,5	38,2	35,0
Contrat de travail ou stage particulier pour jeune ou pour chômeur de longue durée (apprentissage, CES, CIE...)	2,8	2,6	2,8	2,3	4,7	3,1	2,8	4,1
Demandeur d'emploi.....	38,8	37,7	37,0	37,5	35,3	39,2	38,9	40,4
Autre (étudiant, élève, appelé au service national...).....	22,3	22,3	22,9	23,5	20,6	20,2	20,1	20,6

Source :
Dares.

Lecture : En 2004, 69,8 % des salariés embauchés dans une des 79 ZFU sont des hommes. Dans les 38 anciennes ZFU, c'est le cas de 72,6% des salariés.

Champ : salariés embauchés et ouvrant droit à l'exonération dans un établissement implanté dans une ZFU de France métropolitaine.

(*) Ancienne ZFU : ZFU créées le 1^{er} janvier 1997.

(**) Nouvelle ZFU : ZFU créées le 1^{er} janvier 2004.

commerce (24 %) et des services aux particuliers (10 %). Les postes d'employés y sont de ce fait plus fréquents : ils représentent 41 % des embauches dans les nouvelles ZFU, contre 29 % dans les anciennes (tableau 4).

Les salariés sans qualification sont de moins en moins présents dans les embauches : 32 % en 2002, 27 % en 2005 (tableau 5). Le salaire médian en équivalents-emplois à temps plein reste légèrement supérieur à la garantie minimale de rémunération à 35 heures (1,05 GMR2).

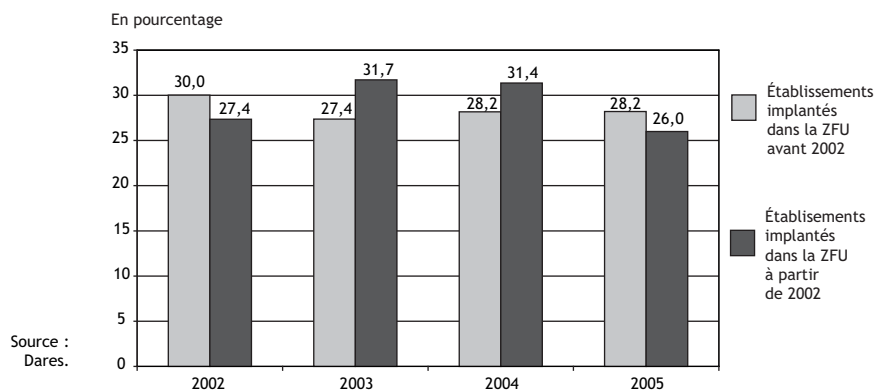
Le dispositif des zones franches urbaines comporte des dispositions visant à favoriser l'embauche des résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville. En 2005 comme en 2004, les résidents des ZFU représentent 28 % des salariés recrutés dans les établissements implantés avant le 1^{er} janvier 2002. Dans les établisse-

ments plus récents, ils représentent 26 % des salariés embauchés, contre 31 % en 2004 (graphique 2).

Plus fréquemment demandeurs d'emploi avant l'embauche, les résidents des quartiers en difficulté sont plus jeunes et moins qualifiés

que les autres salariés embauchés (tableau 6). Essentiellement positionnés sur des postes d'ouvriers ou d'employés, ils perçoivent en moyenne des rémunérations plus faibles. Ces différences de profil reflètent pour partie les spécificités de la population des ZFU.

Graphique 2
Part dans les embauches de salariés résident dans la ZFU



Source : Dares.

Lecture : en 2005, 28,2 % des salariés embauchés dans un établissement implanté avant 2002 dans une ZFU résident dans la ZFU.

Champ : salariés embauchés et ouvrant droit à l'exonération dans un établissement implanté dans une ZFU de France métropolitaine.

Marion BACHELET (Dares).

Tableau 6
Caractéristiques des salariés embauchés résident en ZFU

	2004		2005		En %
	Total des embauches exonérées	Embauches exonérées des résidents des ZFU	Total des embauches exonérées	Embauches exonérées des résidents des ZFU	
Sexe					
Hommes	69,8	66,9	70,7	67,9	
Femmes	30,2	33,1	29,4	32,1	
Âge					
Moins de 25 ans	29,6	34,8	30,4	34,7	
De 26 à 49 ans	62,3	59,7	61,5	58,1	
50 ans ou plus	8,1	5,5	8,2	7,2	
Niveau de formation					
Niveau Bac ou plus	39,4	30,4	42,9	34,7	
Niveau CAP-BEP	32,5	33,3	30,5	31,6	
Niveau inférieur au CAP	28,1	36,3	26,6	33,7	
Situation avant l'embauche					
Salarié sous CDI, CDD, intérimaire ou autre contrat occasionnel	37,3	30,4	37,5	31,4	
Contrat de travail particulier ou stage particulier pour jeune ou pour chômeur de longue durée	2,8	2,7	3,1	3,0	
Demandeur d'emploi	37,0	43,8	39,2	45,5	
Autre (étudiant, élève, appelé au service national...)	22,9	23,1	20,2	20,1	
Type d'emploi proposé					
Ouvrier	43,0	49,6	45,6	51,4	
Employé de commerce ou administratif	29,6	32,3	32,0	32,6	
Technicien, agent de maîtrise	10,2	6,1	11,0	8,3	
Ingénieur ou cadre	7,3	2,4	7,1	3,6	
Autre	9,9	9,7	4,4	4,1	
Type de contrat					
CDI	88,5	86,9	90,7	89,2	
CDD	11,5	13,1	9,3	10,9	
Durée hebdomadaire du travail					
Temps partiel	19,1	25,3	18,1	23,0	
Temps plein	80,9	74,7	81,9	77,0	
Salaire médian mensuel brut en équivalent temps plein (35 heures) (en euros)	1 215	1 166	1 265	1 220	
En % de GMR2 (*)	1,04	1,00	1,05	1,02	

Source : Dares.

Lecture : en 2005, 30,4 % des salariés embauchés dans une des 79 ZFU de France métropolitaine ont moins de 25 ans. Parmi les salariés résident en ZFU, c'est le cas de 34,7 %.

(*) La GMR2 est la garantie minimale de rémunération applicable dans les entreprises dont la durée collective a été réduite à 35 heures entre le 01/07/99 et le 30/06/2000.

Champ : salariés embauchés et ouvrant droit à l'exonération dans un établissement implanté dans une ZFU de France métropolitaine.

LE DISPOSITIF DE ZONES FRANCHES URBAINES EN 2005

Les zones franches urbaines ont été créées par la loi du 14 novembre 1996 relative au pacte de relance pour la ville. Celles-ci ont été étendues par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003, et par la loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006. Les zones franches urbaines visent à favoriser le développement de l'économie et de l'emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les entreprises implantées en leur sein bénéficient d'exonérations dérogatoires du droit commun. En 2005, on dénombre 85 zones franches urbaines, dont 79 en France métropolitaine. Dans les 44 ZFU créées au 1^{er} janvier 1997, les dispositions dérogatoires s'appliquent aux entreprises créées ou implantées avant le 31 décembre 2007 ; dans les 41 ZFU créées le 1^{er} janvier 2004, l'échéance est repoussée jusqu'au 31 décembre 2008.

15 nouvelles ZFU ont été créées le 1^{er} août 2006, ce qui porte leur nombre à 100.

Définition des ZFU

Les zones franches urbaines sont des quartiers prioritaires de la politique de la ville, généralement définis sur les périmètres des zones de redynamisation urbaine (ZRU), elles-mêmes construites sur les périmètres des zones urbaines sensibles (ZUS). Les ZFU sont définies par la prise en compte des critères suivants : taux de chômage élevé, forte proportion de jeunes dans la population, forte proportion de jeunes sortis du système scolaire sans diplôme, faible potentiel fiscal par habitant.

Nature et conditions des exonérations

Un établissement implanté en ZFU est exonéré :

- des cotisations patronales de sécurité sociale, de la contribution au Fonds national d'aide au logement (FNAL), du versement de transport ;
- des cotisations sociales personnelles maladie – maternité pour les artisans et les commerçants ;
- de la taxe professionnelle ;
- de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- de l'impôt sur les bénéfices.

Les exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale sont accordées pendant une durée de cinq ans maximum à 100 %, puis à taux dégressif sur trois ans pour les entreprises de plus de cinq salariés (60 %, 40 %, 20 %), et sur neuf ans pour les entreprises de moins de cinq salariés (60 % les cinq années suivantes, 40 % les sixième et septième années, 20 % les huitième et neuvième années). Les exonérations ne sont cumulables avec aucune autre aide accordée par l'État, pour un même salarié au cours du même mois.

L'employeur doit verser au salarié ouvrant droit à l'exonération un salaire au moins égal au SMIC ou au minimum conventionnel s'il est plus favorable. Le salarié doit être en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée d'au moins douze mois.

Les entreprises doivent employer au plus cinquante salariés à leur date d'implantation pour bénéficier de cette exonération.

Une clause d'embauche locale est applicable à partir de la troisième embauche et pendant cinq ans à compter de la création ou de l'implantation de l'établissement en ZFU. Les entreprises implantées en ZFU avant le 1^{er} janvier 2002, doivent employer ou embaucher au moins 20 % de résidents de la ZFU où est implantée l'entreprise, avec un horaire de travail d'au moins 16 heures par semaine (1). Pour les établissements créés ou implantés à partir du 1^{er} janvier 2002, ce seuil est relevé à 33 % et élargi aux résidents des zones urbaines sensibles (ZUS) de l'agglomération dans laquelle est située la ZFU. Cette condition d'embauche locale est à examiner lors de toute nouvelle embauche sous contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée d'au moins douze mois, avec un horaire de travail d'au moins 16 heures par semaine.

(1) - Est considéré comme un résident d'une ZUS ou ZFU le salarié qui y réside depuis au moins trois mois consécutifs à la date de l'implantation ou de la création de l'établissement en ZFU pour le salarié en poste à cette date, ou à la date d'effet de l'embauche s'il est embauché ultérieurement.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont édités par le

Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité,

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES),

39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15, www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité. Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : La Documentation française, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex.

Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 www.ladocumentationfrancaise.fr

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 120 €, CEE (TTC) 126,50 €, DOM-TOM et RP (HT, avion éco.) : 125,20 €,

hors CEE (HT, avion éco.) 129,10 €, supplément avion rapide : 7,90 €.

Publicité : Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.